### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE PEYRAT DE BELLAC DU 22 AVRIL 2014

#### Avis sur la demande d'installation classée d'AEROLYCE sur la zone d'activité du Monteil

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte sur la commune du 31 mars au 02 mai 2014 inclus sur le dossier de demande déposé par la société AEROLYCE dont le siège social est basé à NOUIC en vue d'exploiter une installation de traitement de surface et d'application de peinture en zone artisanale du Monteil Haut à BELLAC.

La réalisation du projet permettra la création de 20 à 25 emplois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'installation de la société AEROLYCE en zone d'activité du Monteil à BELLAC sous réserve d'apporter des précisions sur l'élimination des déchets produits par cette entreprise.

### Désignation des délégués à l'Office de Coordination des actions en faveur des personnes âgées du canton de BELLAC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, pour représenter la commune à l'Office de Coordination des actions en faveur des personnes âgées du canton de BELLAC, désigne :

- Madame Martine PAILLER, déléguée titulaire
- Madame Marie-Suzanne MORICHON-PROPIN, déléguée suppléante

\_

### Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'Office de Tourisme du Haut LImousin

Le Conseil municipal, à l'unanimité, pour représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme du Haut Limousin, désigne Madame Arielle NIVARD

# Modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin – Abandon de la compétence en matière d'incendie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, par délibération du 22 février 2014, l'abandon de la compétence « en matière d'incendie » inscrite aux statuts dans le groupe des compétences facultatives. Cette compétence concerne la prise en charge du contingent sur l'ensemble du périmètre communautaire. Le Conseil Municipal, approuve les statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin adoptés par délibération du Conseil de Communauté en date du 22 février 2014.

#### Demandes de subventions diverses

Après lecture par Madame le Maire des différentes demandes de subventions, le conseil municipal vote, les subventions suivantes pour l'année 2014 :

Pupilles de l'enseignement public (10 voix pour et 3 voix contre)	30 €
Jour de Soie (à l'unanimité)	250 €
Amicale de l'école des 2 Tilleuls (à l'unanimité)	350 €
Sophrologie – A la découverte de Soi (10 voix pour et 3 voix contre	300 €
Gymnastique Volontaire « Peyrat Forme » (10 voix pour et 3 voix contre)	230 €
Vélo Nature (à l'unanimité)	110€

#### Subvention séjours été 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à tous les enfants domiciliés sur la commune de PEYRAT DE BELLAC partant en centre de vacances au cours de l'été 2014, une participation de 4.00 €/enfant/jour.

# Approbation des comptes de gestion de l'année 2013 établis par Monsieur CEROUX, Receveur municipal

Le Conseil municipal, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif du budget assainissement – année 2013

Le Conseil Municipal, à la majorité, après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2013 du budget assainissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2013

Solde d'exécution de l'exercice 156 640,33 €
Solde d'exécution cumulé + 34 826,93 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 31 390,18 € Résultat antérieur (excédent reporté) 5 811,73 €

·-----

TOTAL A AFFECTER 37 201,91 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget 2013 (c/002) 37 201,91 €

### Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif du budget principal – année 2013

Le Conseil Municipal, à la majorité, après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2013 du budget principal, considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2013

Solde d'exécution de l'exercice - 67 427,22 €
Solde d'exécution cumulé + 11 187,52 €

Restes à réaliser au 31.12.2013

Dépenses d'investissement 26 300,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice193 217,58 €Résultat antérieur (excédent reporté)306 248,50 €

-----

TOTAL A AFFECTER 499 466.08 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 15 112,48 €

2 – affectation complémentaire en réserves (c/1068 du budget 2012) 111 751,00€ €

3 – reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget 2012 (c/002) 372 602,60 €

### Vote des 3 taxes directes locales – année 2014

Le conseil municipal, à la majorité, décide de maintenir pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive les taux des 3 taxes directes locales comme suit :

•	Taxe d'habitation	11.97 % soit un produit de	153 934 €
•	Taxe foncière bâti	15.97 % soit un produit de	132 503 €
•	Taxe foncière non bâti	55.88 % soit un produit de	47 945 €

Ce qui représente un produit total de 334 382 €

## Demandes de subventions CTD auprès du Conseil Général pour la création d'une aire de jeux et l'agrandissement du columbarium

Madame le Maire informe l'assemblée des différents travaux prévus sur le budget 2014 et notamment la création d'une aire de jeux pour un montant total estimé à 25 000 €. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 45 % par le Conseil Général au titre des C.T.D.

Des travaux d'agrandissement du columbarium sont également prévus pour un montant estimé à 20 000 €. Ces travaux peuvent également être subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 35 % au titre des C.T.D.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Prévoit la réalisation des travaux de création d'une aire de jeux ainsi que les travaux d'agrandissement du columbarium et prévoit les crédits correspondants sur le budget 2014
- Sollicite une subvention du conseil général au titre des C.T.D. pour le financement de ces travaux.

### Budget principal— année 2014

Après avoir décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 2013, le conseil municipal, vote, à la majorité, le budget principal pour l'année 2014 :

- 999 412 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 305 050 € en dépenses et recettes d'investissement

### Budget assainissement - année 2014

Après avoir décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 2013, le conseil municipal, vote, à la majorité, le budget assainissement pour l'année 2014 :

- 88 626 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 101 917 € en dépenses et recettes d'investissement

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 22 avril 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extraits le 23 avril 2014 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le recueil des actes administratifs est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le Maire, M. FREDAIGUE-POUPON